

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Master Mould 100

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

#### Secteurs d'utilisation [SU]

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations industrielles

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Bio-Circle Surface Technology AG

Rue : Aahusweg 16

Code postal/Lieu : 6403 Küssnacht am Rigi

Téléphone : 0041 41 878 1166

Télécopie : 0041 41 878 1347

Contact pour informations : [service@bio-circle.ch](mailto:service@bio-circle.ch)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 (0)442515151

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0

##### Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

##### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119449811-37-XXXX ; N°CE : 229-912-9; N°CAS : 6834-92-0

Poids :  $\geq 5 - < 10 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H335

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475104-44-XXXX ; N°CE : 203-961-6; N°CAS : 112-34-5

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489427-24-XXXX ; N°CE : 629-764-9; N°CAS : 164524-02-1

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

SODIUM CUMENESULPHONATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489411-37-XXXX ; N°CE : 239-854-6; N°CAS : 15763-76-5

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000016977-53-XXXX ; N°CAS : 164462-16-2

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

#### Après contact avec les yeux

Protéger l'oeil non blessé. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante

Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

#### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxydes de soufre, Dioxyde de silice (SiO<sub>2</sub>)

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **5.4 Indications diverses**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel .

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )

:

Valeur seuil : 10 ppm / 67 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : 8 h

Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )

:

Valeur seuil : 15 ppm / 101,2 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : short term

Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( ch )

:

Valeur seuil : 15 ppm / 101,2 mg/m<sup>3</sup>

Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( ch )

:

Valeur seuil : 10 ppm / 67 mg/m<sup>3</sup>

Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )

:

Valeur seuil : 15 ppm / 101,2 mg/m<sup>3</sup>

Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )

:

Valeur seuil : 10 ppm / 67,5 mg/m<sup>3</sup>

Version : 20.06.2019

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL/DMEL

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 6,22 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 1,49 mg/kg

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 67,5 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 101,2 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 67,5 mg/m<sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Master Mould 100  
**Mise à jour :** 17.05.2023  
**Date d'édition :** 17.05.2023

**Version (Révision) :** 1.0.1 (1.0.0)

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 20 mg/kg

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 53,6 mg/m<sup>3</sup>

SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 53,6 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 7,6 mg/kg

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 7,6 mg/kg

ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 40 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 4 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 40 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 40 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC**

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur seuil : 7,5 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur seuil : 1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur seuil : 1000 mg/l

ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur seuil : 2 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur seuil : 0,2 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Valeur seuil : 24 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC Terre, Eau douce  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur seuil : 2,5 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur seuil : 100 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

#### Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains



**Modèle de gants adapté** : EN 374.

**Matériau approprié** : NBR (Caoutchouc nitrile)

**Temps de pénétration** : 480 min.

**Épaisseur du matériau des gants** : 0,4 mm.

**Remarque** : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

#### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type : A

#### Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

#### Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### Aspect

État physique : Liquide

Couleur : incolore

### Odeur

caractéristique

### Caractéristiques en matière de sécurité

Point de congélation :	( 1013 hPa )	<=	0 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	env.	100 °C	
Point éclair :			non applicable	DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammation :			non applicable	
Inflammabilité :			non inflammable	
Limite inférieure d'explosivité :			aucune/aucun	
Limite supérieure d'explosivité :			aucune/aucun	
Pression de la vapeur :	( 20 °C )	<	24 hPa	Calculé
Densité :	( 20 °C )	env.	1,07 g/cm <sup>3</sup>	
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )		non applicable	
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )		miscible à l'eau	
pH :	( 20 °C )		13,4	
Viscosité cinématique :	( 20 °C )	<	30 mm <sup>2</sup> /s	
Densité de vapeur relative :	( 20 °C )		non déterminé	
Teneur en COV maximale (CE) :			0 Pds %	
Teneur en COV maximale (Suisse) :			3,8 Pds %	
Teneur en COV imposable (Suisse) :			3,8 Pds %	

## 9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.  
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :

DL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Master Mould 100  
**Mise à jour :** 17.05.2023  
**Date d'édition :** 17.05.2023

**Version (Révision) :** 1.0.1 (1.0.0)

---

Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Souris
Dose efficace :	770 - 820 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1152 - 1349 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Souris
Dose efficace :	5530 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 7000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 7000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 4000 mg/kg
<b>Toxicité dermique aiguë</b>	
Paramètre :	DL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	2764 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 4000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
<b>Toxicité inhalatrice aiguë</b>	
Paramètre :	CL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )
Voie d'exposition :	Inhalation



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2,06 mg/l
Temps d'exposition :	4 h
Paramètre :	CL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 6,41 mg/l
Temps d'exposition :	232 min
Méthode :	OCDE 403
Paramètre :	CL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 6,41 mg/l
Temps d'exposition :	232 min
Méthode :	OCDE 403
Paramètre :	CL50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5 mg/l

### Corrosion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	2320 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1300 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/kg
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Espèce :	Danio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 110 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.1

##### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre :	NOEC ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	= 100 mg/l
Temps d'exposition :	28 D
Méthode :	OCDE 204

##### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	EC50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	1700 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.2

**Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques**

Paramètre : NOEC ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques  
Dose efficace : >= 100 mg/l  
Temps d'exposition : 21 D  
Méthode : Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.20

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries**

Paramètre : EC50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : 207 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 9  
Paramètre : EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 201  
Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 200 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

**Toxicité sur les microorganismes**

Paramètre : EC50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Paramètre : EC10 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 1995 mg/l  
Temps d'exposition : 30 min  
Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 1000 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

Paramètre : DBO (% de DCO) ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : 95 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OCDE 301C  
Paramètre : Biodégradation ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : 99,8 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OCDE 301B  
Paramètre : Biodégradation ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : 99,8 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OCDE 301B  
Paramètre : DBO (% de DThO) ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Inoculum : Degré de dégradabilité  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : > 80 - 90 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OCDE 301F  
Paramètre : Diminution du COD ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Inoculum : Degré de dégradabilité  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : > 90 - 100 %  
Durée du test : 28 D  
Méthode : OCDE 301F

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OLED) RS 814.600.

###### Avant utilisation conforme

###### Code de déchet selon les listes de mouvements de déchets

07 06 01S (Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses)

20 01 29S (Détergents contenant des substances dangereuses)

###### Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### 13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à VVEA.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

UN 3266

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

##### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (TRIOXOSILICATE DE DISODIUM)

##### Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (DISODIUM TRIOXOSILICATE)

##### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (DISODIUM TRIOXOSILICATE)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8  
Code de classification : C5  
Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de restriction en tunnel : E  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger :



8

##### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8  
Numéro EmS : F-A / S-B

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Dispositions particulières : LQ 5 I - E 1  
Étiquette de danger :



8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8  
Dispositions particulières : E 1  
Étiquette de danger :



8

## 14.4 Groupe d'emballage

III

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 55, 75

Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

< 5 % agents de surface anioniques

< 5 % agents de surface non ioniques

Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (SR 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (SR 814.81)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

09. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould 100  
Mise à jour : 17.05.2023  
Date d'édition : 17.05.2023

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau  
CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)  
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)  
EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets  
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)  
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)  
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)  
OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses  
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables  
COV : composé organique volatil  
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau  
WGK : Classe de danger pour l'eau

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS  
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages  
ECHA : Substances pré-enregistrées  
ECHA : Substances enregistrées  
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs  
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques  
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays  
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].  
Évaluation :  
Skin Corr. 1B : Méthode de calcul.  
Eye Dam. 1 : Méthode de calcul.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.